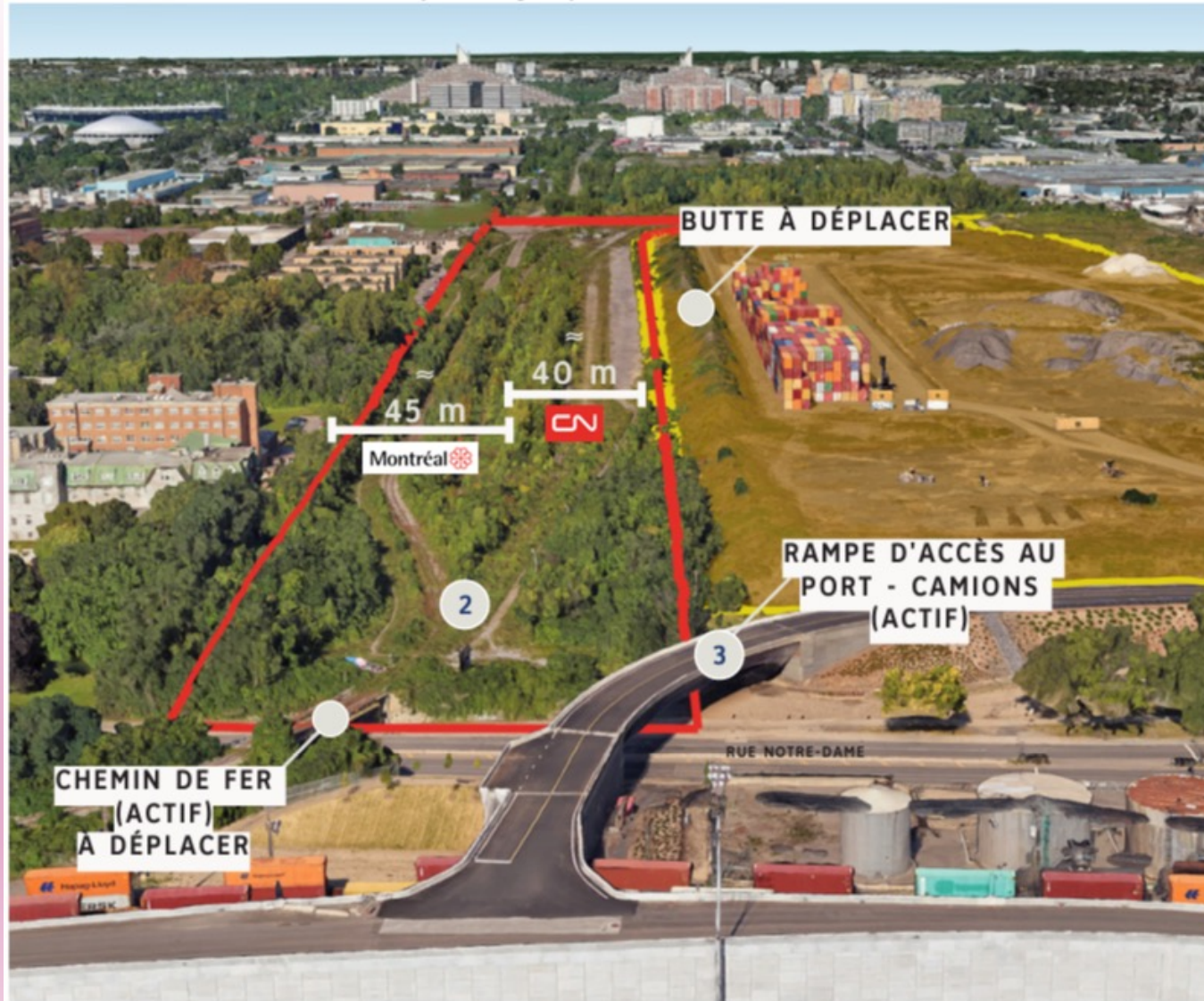


Accepter les demandes de RML à la condition  
qu'il ne déplace pas la butte et qu'il n'utilise pas le vieux viaduc du CN

1. La vision de RML ..... p.2
2. Apprendre du passé..... p.6
3. Avantages de ne pas enlever la butte pour les citoyens et  
pour RML.....p.10
  1. La ville devrait acheter le terrain du CN au lieu de  
construire le mur d'insonorisation dans la Friche
  2. Détruire le vieux viaduc du CN et favoriser un  
aménagement reliant les pistes cyclables
4. Avantages pour l'arrondissement: investir pour atteindre ses  
objectifs de biodiversité et de transport collectif .....p.15
5. Avantages pour la ville et l'arrondissement: protéger la  
Friche qui favorise la santé mentale des Montréalais qui ont  
besoin de la nature pour se rééquilibrer.....p.21
6. Donnant Donnant.....p.25

Précisions sur la limite entre le site de Ray-Mont Logistiques et celui du CN

## Propositions de RML



Localisation du site de la rue Notre-Dame Est



## Les dérogations du projet de RML

Règlement d'urbanisme	Exigence	Sans entente	Projet RML 2024
Équipements mécaniques au toit sans respecter de retrait	1 à ½ fois la hauteur de l'équipement	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Permettre l'empilement de conteneurs	Max. 2	8	Max. 8
Largeur de la voie d'accès	10m	2x10m	+/- 20m
Autoriser une superficie d'affichage	75m <sup>2</sup>	75m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>

Plan d'urbanisme			
Densité minimale de construction	0,3	0,3	0

Règlement de lotissement			
Nombre de bâtiments construits sur un lot	1	1	+/- 2

## Les dérogations du projet de RML

Règlement d'urbanisme	Exigence du règlement	Sans entente	Projet RML 2024
Taux d'implantation minimum	30%	0%	<b>2,95%</b>
Densité minimale de construction	0,3	0	<b>0</b>
Nombres d'arbres à planter (1 par 100 m <sup>2</sup> de terrain non construit)	1794	0	<b>134</b>
Pourcentage de verdissement	30%	0	<b>3,95%</b> <b>6469 m<sup>2</sup></b>
Nombre d'unités de stationnement	max. 25	25	<b>115</b>
Alignement de construction	En fonctions des bâtiments voisins	Ne s'applique pas	<b>En retrait de l'alignement prescrit</b>
Définition d'une cour avant	Tout espace extérieur situé devant un mur de façade	Ne s'applique pas	<b>Espace de manutention et d'entreposage devant les bâtiments</b>

# SOMMES-NOUS CAPABLES D'APPRENDRE DES ERREURS DU PASSÉ?

RML veut ouvrir l'entente et déroger aux règlements d'urbanisme (article 89)

Ce n'est pas aux résidents d'MHM à payer pour se protéger  
des retombées négatives d'une compagnie privée

LE PORT DE MONTRÉAL A  
INVESTI À PLUSIEURS REPRISES  
POUR QUE LES PLAINTES DES  
RÉSIDENTS DE MHM  
S'ESTOMPENT (BRUITS-  
POUSSIÈRES-VIBRATION DU SOL)

Téléjournal Montréal

L'agrandissement du port de Montréal inquiète

7

LE  
TÉLÉJOURNAL  
GRAND MONTRÉAL 18h

Images : André St-Arnault  
Montage : Jonathan Legault

01:51

# Terminal Viau 2024

2020  
&  
2021



JOËL LEMAY / AGENCE QMI

PARTAGE



**MARTIN JOLICOEUR**

Vendredi, 31 juillet 2020 08:56  
MISE À JOUR Vendredi, 31 juillet 2020 08:56

## 101 spéciale

8



Des débardeurs en grève au Port de Montréal avant l'adoption de la loi spéciale.





Vue de la piste cyclable près du terminal Viau



# LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT POUR CONTRER LES NUISANCES DE RML

Va totalement détruire la qualité de vie  
des membres de la coopérative, des locataires sur Vimont et des malades du CLSD Grace Dart

Ce n'est pas aux résidents d'MHM à payer pour se protéger  
des retombées négatives d'une compagnie privée

## Propositions d'aménagement du secteur par RML

### 5.3 Scénario d'opération étudié

Les activités sont considérées sur les périodes de jour et de nuit uniquement.

Un visuel du futur site d'activités est donné à la Figure 3, la nomenclature de la localisation des activités est donnée à la Figure 4 et une vue en coupe du terrain entre le site d'activités et la zone résidentielle est donnée à la Figure 5.

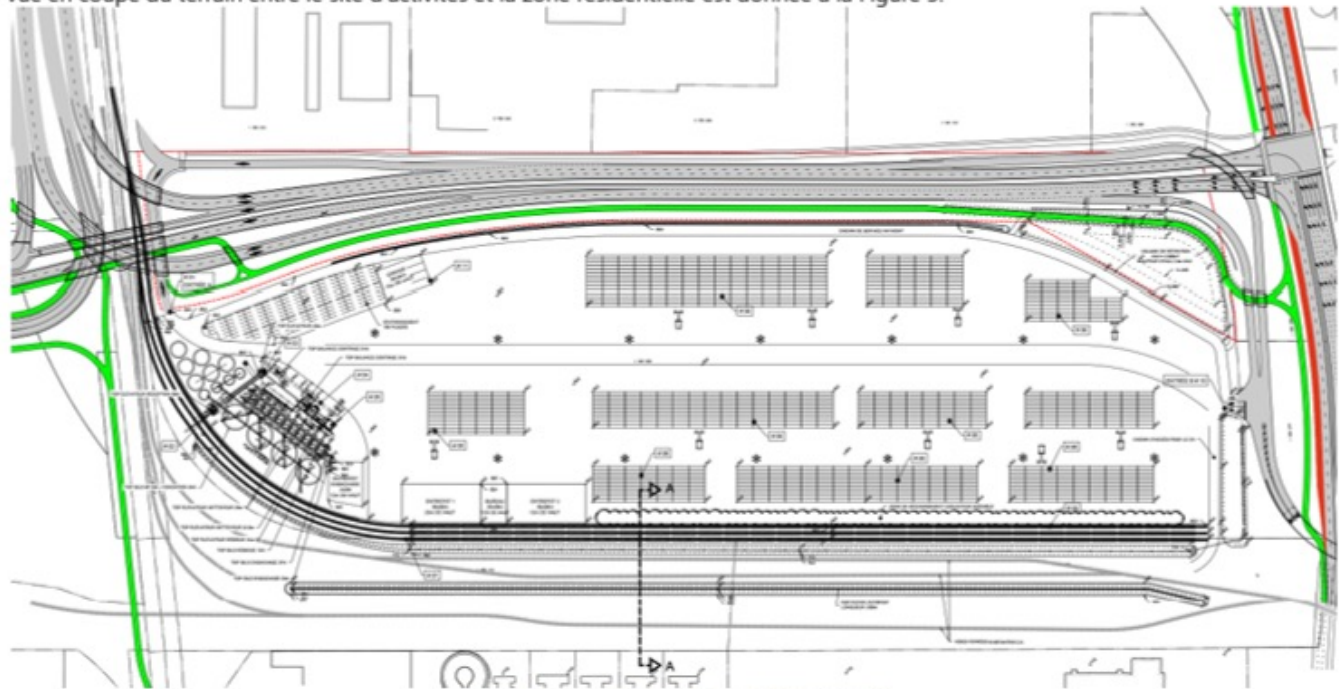


Figure 3 : Scénario des activités sur site

La proposition d'insonorisation de SOFT db repris par RML ne fait aucun sens pour les résidents de Viauville

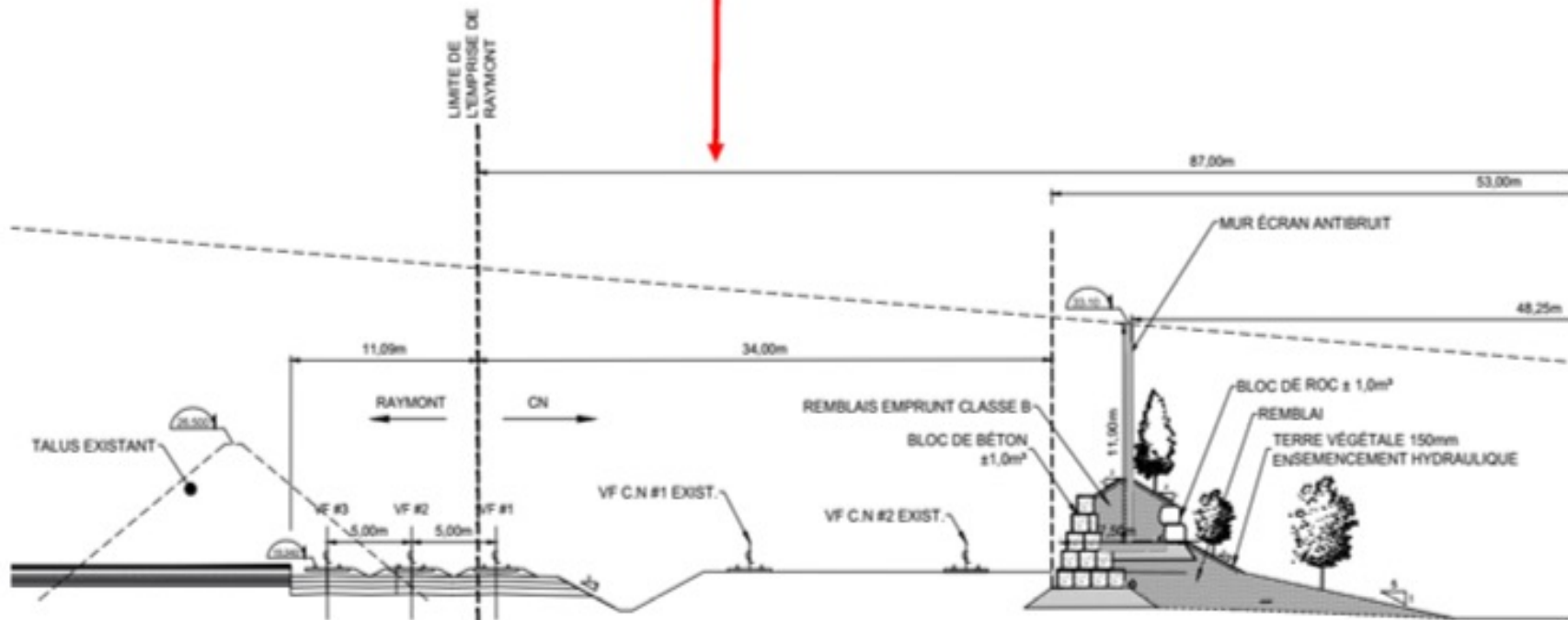
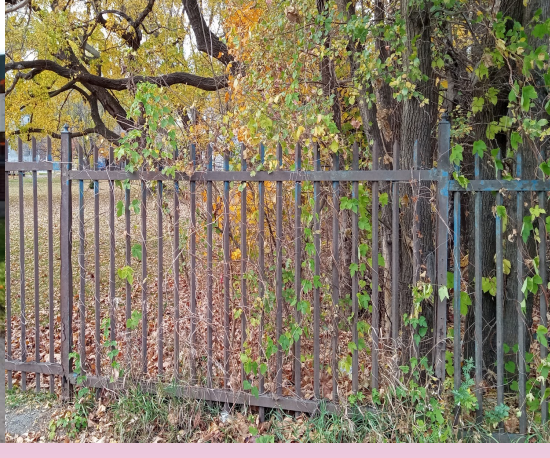
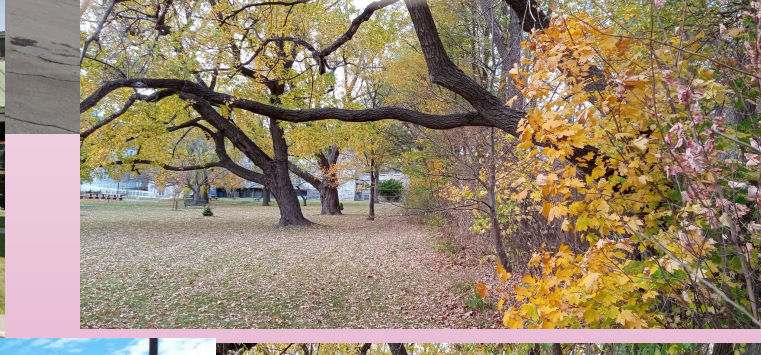


Figure 5 : Vue en coupe du terrain entre la zone d'activités et la zone résidentielle

CLSD





RML VEUT FORCER LA VILLE  
À PROTÉGER LES RÉSIDENTS  
DES BRUITS, VIBRATIONS  
ET POUSSIÈRES PAR UN MUR  
DANS LA FRICHE.



# AU PIED DE LA BUTTE CONSTRUIRE UNE PISTE CYCLABLE ENTRE HOCHELAGA ET NOTRE-DAME

suffisamment large pour faciliter le déplacement des gens à mobilité réduite et bordée d'arbres fruitiers et de bancs pour offrir des îlots de fraîcheur aux marcheurs



Piste cyclable assez large pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et de marcheurs

Bordée d'un verger et d'îlots de fraîcheurs (bancs et table de pique-nique)





**PISTE CYCLABLE ENTRE LA BUTTE ET UN VERGER URBAIN,  
ENTRE HOCHELAGA ET NOTRE-DAME**

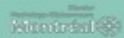
**PERMETTANT DE REJOINDRE LES 2 PISTES CYCLABLES  
DE LA RUE NOTRE-DAME (UNE VERS L'EST ET UNE AUTRE VERS L'OUEST)**



## Rapport de consultation

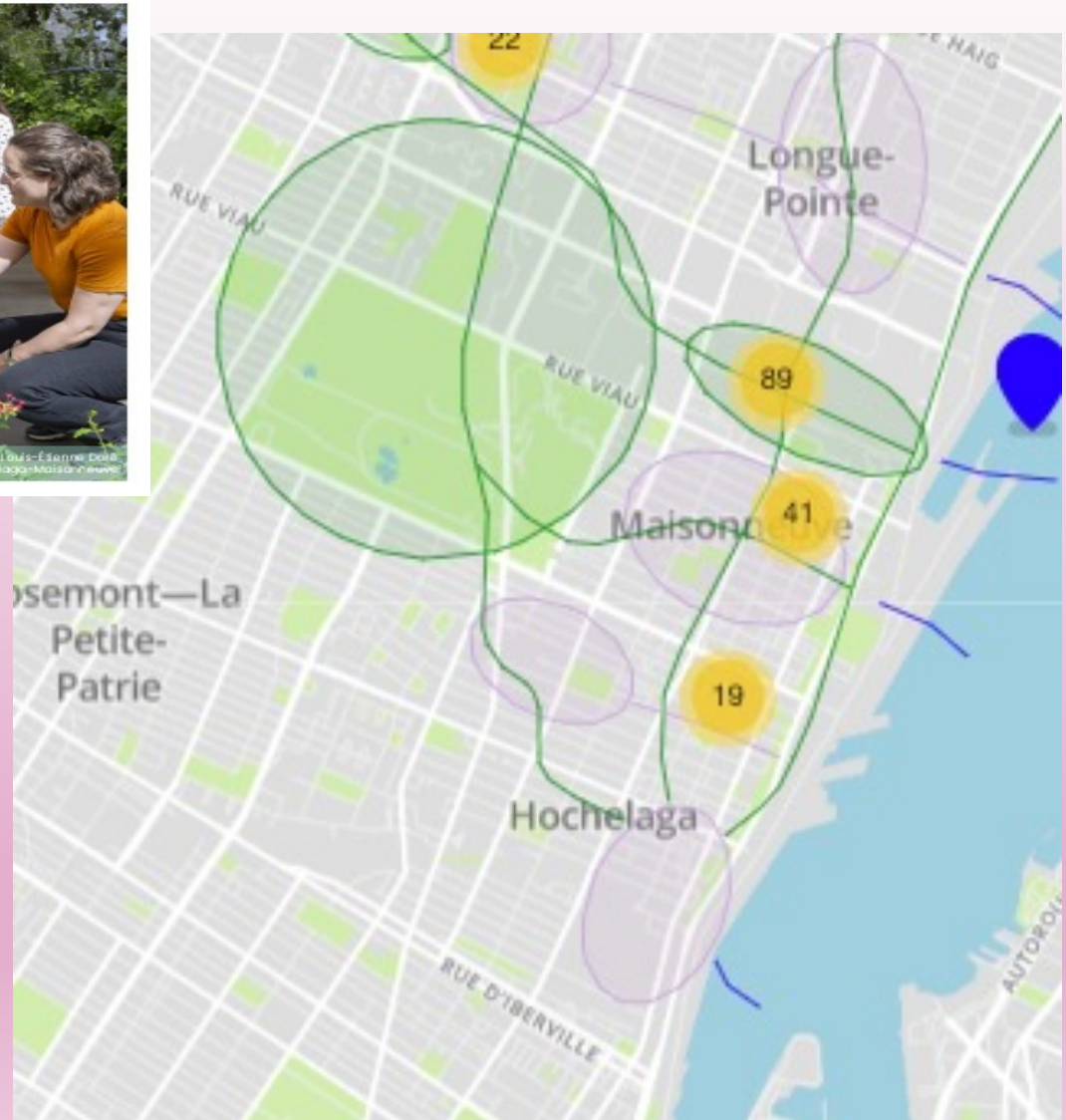
# Futur Plan directeur de biodiversité de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Septembre 2024



## Conclusion pour Hochelaga-Maisonneuve

- La protection des milieux naturels est la catégorie qui semble tenir le plus à cœur aux participant(e)s d'Hochelaga Maisonneuve (89 suggestions)
- La présence de la zone formée des boisés Steinberg et Vimont, ainsi que de la friche ferroviaire du CN, à cheval entre Hochelaga-Maisonneuve et Mercier-Ouest, a généré beaucoup de commentaires sur la valeur écologique actuelle du secteur où de nombreuses espèces fauniques ont été observées.



## Rapport de consultation

# Futur Plan directeur de biodiversité de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

Septembre 2024



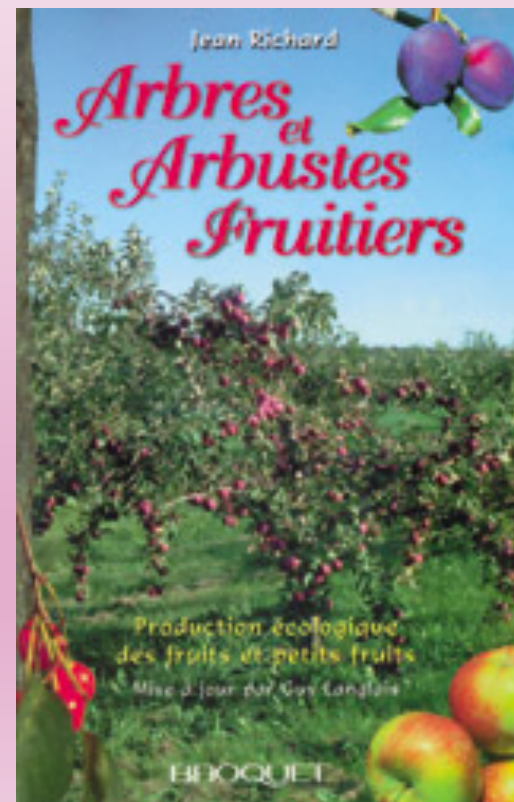
## Atelier jeunesse

- **Une nature libre** : les jeunes consultés semblent apprécier les aménagements où la nature s'épanouit librement. Très sensibles au bien-être de la flore et de la faune qui les entourent, les jeunes souhaitent que les arbres soient protégés, que les animaux et insectes soient libres, et que l'on déploie des efforts pour sauver les espèces menacées. Plusieurs semblent aimer les paysages variés qui comprennent des fleurs de différentes couleurs, des papillons et des oiseaux, ainsi que les espaces nourriciers.
- **Une nature accueillante et accessible** : les jeunes participant(e)s aiment passer du temps dehors et apprécient les aménagements qui rendent la nature plus accessible, comme les passerelles ou les installations multifonctionnelles. La ruelle et la cour de l'école ont été nommées à plusieurs moments par des jeunes qui avaient diverses idées pour leur transformation en un lieu plus naturel, ce qui montre leur désir de retrouver la nature dans les endroits qui font partie de leur quotidien.

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE (PDCN) DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE (JUILLET 2024)

## Territoire productif : Agriculture urbaine

- Besoin exprimé de pouvoir faire davantage de production quatre saisons, tant pour les commerces et les organismes, que pour la population.
- Un grand nombre de personnes consultées jardinent, surtout pour le plaisir et pour avoir accès à des aliments frais.
- Plus d'espaces de jardinage devraient être disponibles, dans une diversité d'endroits, en développant, par exemple, plus de jardins communautaires pour répondre aux listes d'attente.
- Une plus grande implication des gens (citoyen(ne)s, bénévoles, jeunes, etc.) dans l'agriculture urbaine est souhaitée.



# PROTÉGER LA FRICHE QUI NE DEMANDE PAS D'INVESTISSEMENT

répondre aux demandes des enfants et des adultes qui ont besoin de la nature

Refuser de construire un mur d'insonorisation pour se protéger des nuisances de Ray-Mont Logistic





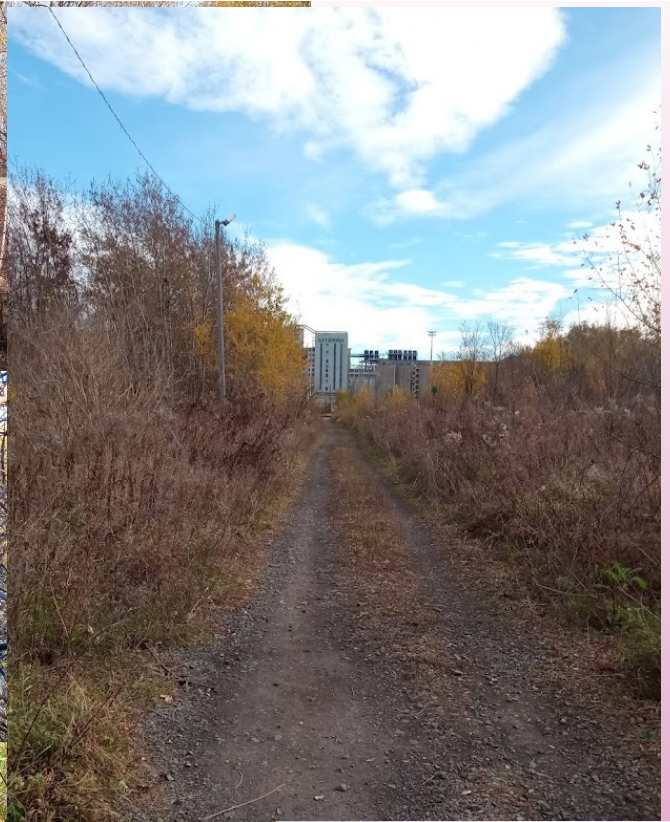
## CONSERVER LA FRICHE

DES PISTES  
PARALLÈLES À LA RUE  
VIAU QUI FAVORISENT  
LE DÉPLACEMENT DES  
DES OISEAUX ET DES  
RENARDS

QUI SERAIENT  
PROTÉGÉES PAR LA  
VILLE ET QUI  
PERMETTRAIENT  
D'ATTEINDRE LES  
OBJECTIFS DE  
L'ARRONDISSEMENT  
SUR LA BIODIVERSITÉ

ET SI LES CITOYENS  
SOUFFRENT DES  
NUISANCES DE RML, ILS  
POURRONT CHOISIR DE  
RÉAMÉNAGER LA FRICHE







# DONNANT DONNANT

1. RML peut fonctionner 24 heures sur 24
2. RML obtient les dérogations souhaitées quant aux exigences de l'article 89

1. En conservant la butte actuelle, on offre un minimum de sécurité aux résidents de la rue Vimont, de la coopérative Le Petit Train et du CLSD Grace Dart contre les nuisances de RML
2. La ville achète le terrain du CN au lieu de payer pour un mur dans la Friche et elle démolit la vieille passerelle du train au-dessus de Notre-Dame près du CLSD
3. L'arrondissement d'MHM aménage le terrain du CN pour atteindre une partie de ses objectifs : consolider la biodiversité, l'accès à des îlots de fraîcheur et aux fruits frais, le développement d'une piste cyclable reliant Hochelaga et les deux pistes cyclables sur Notre-Dame celle allant vers le centre-ville et celle allant vers Mercier (attention: l'aménagement de la piste vers Mercier fait que la plupart des cyclistes continuent d'utiliser les trottoirs, l'ancien trajet)
4. Aucune dépense nécessaire actuellement pour protéger la Friche et pour répondre aux demandes des enfants et des adultes qui ont besoin de la nature plus sauvages
5. La Friche permet d'améliorer le déplacement des oiseaux, papillons et renards

ACCEPTER LES DEMANDES DE RML À LA CONDITION  
QU'IL NE DÉPLACE PAS LA BUTTE ET QU'IL N'UTILISE PAS LE VIEUX VIADUC DU CN

1. La vision de RML .....p.2
2. Apprendre du passé.....p.6
3. Avantages de ne pas enlever la butte pour les citoyens et pour RML.....p.10
  1. La ville devrait acheter le terrain du CN au lieu de construire le mur d'insonorisation dans la Friche
  2. Détruire le vieux viaduc du CN et favoriser un aménagement reliant les pistes cyclables
4. Avantages pour l'arrondissement: investir pour atteindre ses objectifs de biodiversité et de transport collectif .....p.15
5. Avantages pour la ville et l'arrondissement: protéger la Friche qui favorise la santé mentale des Montréalais qui ont besoin de la nature pour se rééquilibrer.....p.21
6. Donnant Donnant.....p.25